

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1859

12 août 2011

### SOMMAIRE

Alpina Real Estate GP I .....	89190	Lime Invest & Co. S.C.A. ....	89197
Alpina Real Estate GP II .....	89192	Luxor Audit S.à r.l. ....	89190
Angelus Capital S.A. ....	89225	Media - Assurances S.A. ....	89200
Ariol 1 S.à r.l. ....	89210	Multimediapress S.à.r.l. ....	89191
Arkum .....	89196	My Family Office .....	89209
Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l. .....	89197	NEIF S.C.A. ....	89194
Broadstreet of Münsbach S.à r.l. ....	89186	Net Service Group S.A. ....	89204
Cameron Lux IV Sàrl .....	89225	Noir I S.à r.l. ....	89232
CCP III DK Germany S.à r.l. ....	89215	Odin Real Estate .....	89210
Delux Sport S.à r.l. ....	89229	OFI Select Hedge .....	89206
Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l. ....	89197	PA BE 3 S.A. ....	89201
Duchy Digital S.A. ....	89198	PA BE 4 S.A. ....	89201
eBay Services S.à r.l. ....	89199	Prada S.A. ....	89202
Endurance Office II Finance S.à r.l. ....	89192	Principia S.A. ....	89225
Epsum S.A. ....	89213	Principia S.A. ....	89231
ETHENEA Independent Investors S.A. ....	89200	Project Minerva Properties S.à r.l. ....	89204
Eurolactis Group S.A. ....	89196	RAGLAN German Property S.A. ....	89207
Fideos Participations S.A. ....	89214	Regal Holdings Company S.A. ....	89232
German Retail Luxco S.à r.l. ....	89212	Russian Securitisation Platform S.A. ....	89231
Goeres Horlogerie Sàrl .....	89214	Selector Management Fund .....	89208
Grosvenor International S.A. ....	89224	SsiX .....	89205
Grosvenor International S.A. ....	89225	Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l. .....	89207
GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l. ....	89205	Temenos Luxembourg S.A. ....	89188
GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. ....	89208	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A. ....	89214
Hei Elei Film Productions S.A. ....	89198	Vector Investments S.A. ....	89198
HRO 18 S.à r.l. ....	89199	Ventura Holdings S. à r.l. ....	89208
HTC Luxembourg S.à r.l. ....	89198	Ventura Properties S.à r.l. ....	89209
ICE Promotion S.A. ....	89231	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A. ....	89203
Iroko Holdings S.A. ....	89186		
Isomatec Luxembourg S.A. ....	89186		

**Isomatec Luxembourg S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 98.322.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086223/9.

(110097021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Broadstreet of Münsbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 473.888.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.780.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2011*

En date du 31 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur James DEROUIN et Monsieur Wyman ATWELL de leurs mandats de gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011;

- de nommer Monsieur Martin BROWN, né le 30 octobre 1954 à Oxford, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit.

- Monsieur Gordon Y. ALLISON, gérant de catégorie A

- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant de catégorie B

- Monsieur Martin BROWN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011090626/23.

(110102654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Iroko Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.604.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of April,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, acting pursuant to a power of attorney granted by the board of directors of Iroko Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 147.604 (the Company), pursuant to resolutions taken by the board of directors of the Company on April 13, 2011 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed in varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to record the following statements:

1. In accordance with article 5.3 of the articles of association of the Company (the Company's Articles), the Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to one million United States dollars (USD 1,000,000), by the issuance of new Class A Shares and/or Class B Shares, having the same rights as the existing shares of the respective class;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

2. The board of directors of the Company resolved in the Resolutions inter alia to:

(i) increase of the share capital of the Company from its current amount of eighty-two thousand two hundred eighty-seven United States dollars and ten cents (USD 82,287.10) to an amount of eighty-two thousand two hundred eighty-eight United States dollars (USD 82,288) by way of the creation and issue of nine hundred (900) new class B shares, having a nominal value of one thousandth of a United States dollar (USD 0,001) each, and having the rights and obligations of the issued shares of the Company and as stated in the Company's Articles; and

(ii) to appoint any lawyer of Loyens & Loeff, acting under his/her sole signature, to execute and sign for and on behalf of the Board any documents, acts, deeds, instruments, agreements, declarations, certificates, notices or statements as may be necessary, required, ancillary or useful to formalise the present capital increase in front of a Luxembourg civil law notary. This delegation of signatory power shall cover but shall not be limited to any corporate action necessary to amend the Company's Articles, certify any extract of the present written resolutions or part thereof.

3. Phoenix IP Ventures-III, LLC, a company having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, subscribed for the nine hundred (900) new class B shares, with a nominal value of one thousandth of a United States dollar (USD 0,001) each and fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of ninety United States dollar cents (USD 0,90). Evidence of such subscription was given to the undersigned notary.

4. As a result of the above, the board of directors resolved to amend article 5.1. of the Company's Articles which should henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at eighty-two thousand two hundred eighty-eight United States dollars (USD 82,288), represented by eighty-two million two hundred eighty-seven thousand (82,287,000) class A voting shares (the Class A Shares) and one thousand (1000) class B non-voting preferred shares (the Class B Shares), in registered form, with a par value of one thousandth of a United States dollar (USD 0,001) each, all subscribed and fully paid-up, the Class A Shares and the Class B Shares being individually referred to as a Share and collectively referred to as the Shares.”

#### *Estimate of costs*

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du teste qui précède**

L'an deux mille onze, le dix-neuf mars,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### **A COMPARU:**

M. Torsten Sauer, attorney-at-law, de résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée par le conseil d'administration de Iroko Holdings S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.604 (la Société), suivant des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 13 avril 2011 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant d'acte ce qui suit:

1. Conformément à l'article 5.3 des statuts de la Société (les Statuts de la Société), le Conseil est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif à:

(i) augmenter le capital social actuel de la Société à une ou plusieurs reprises jusqu'à un million de dollars américains (USD 1.000.000), par voie d'émission de nouvelles Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B ayant les mêmes droits que les actions existantes de la même classe;

(ii) limiter ou retirer les droits de souscription préférentielle des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes qui sont autorisées à souscrire aux nouvelles actions;

(iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et modifier le registre d'actionnaires dans ce sens.

2. le conseil d'administration de la Société a décidé dans ses Résolutions, inter alia de:

(i) augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-sept dollars américains et dix centimes (USD 82.287,10) à un montant de quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 82.288,-) par la création et l'émission de neuf cents (900) actions de classe B, ayant une valeur nominale de un millième de dollars américain (USD 0,001) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions émises de la Société et tels que définis dans les Statuts de la Société; et

(ii) nommer tout avocat de Loyens & Loeff, agissant sous sa seule signature, pour exécuter et signer pour le compte du Conseil tous les documents, actes, instruments, contrats, déclarations, certificats, mentions ou déclarations jugés nécessaires, requis ou auxiliaires ou utiles afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire de Luxembourg. Cette délégation de pouvoir de signature couvre, mais n'est pas limitée à, toute action juridique pour modifier les Statuts, certifier tout extrait des présentes Résolutions ou une partie de ces dernières.

3. Phoenix IP Ventures-III LLC, une société dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, a souscrit au neuf cents (900) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-dix centimes de dollars américains (USD 0,90). La preuve de cette souscription a été faite au notaire instrumentant.

4. En conséquence, le conseil d'administration a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 82.288) représenté par quatre-vingt-deux million deux cent quatre-vingt-sept mille (82.287.000) actions de classe A avec droit de vote (les Actions de Classe A) et mille (1000) actions de classe B sans droit de vote (les Actions de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, les Actions de Classe A et les Actions de Classe B étant désignées individuellement comme un Action et collectivement comme les Actions.»

#### *Estimation des frais*

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom statut civil et résidence, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/19598. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011084636/118.

(110094680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

#### **Temenos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 28.792.

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Temenos Luxembourg S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89D, West Side Village, rue Pafebruch, constituée selon acte reçu de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 18 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), n°31 du 25 novembre 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire instrumentant, le 7 août 2007, publié au Mémorial n° 2022 du 19 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis METRAT, administrateur de sociétés, né à Rillieux La Pape (France) le 9 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

Monsieur Jérôme SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette est nommé comme secrétaire et scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que la totalité des actions émises de la Société sont représentées à la présente assemblée et les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, renoncent en conséquence par la présente à la notification préalable.

L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

L'assemblée générale des actionnaires va délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

Modification subséquente du 1<sup>er</sup> Alinéa de l'Article 2 des statuts de la société.

2. Démission de Monsieur George Koukis en tant qu'administrateur.

3. Nomination de Monsieur Régis Metrat en tant qu'administrateur.

L'assemblée ayant approuvée ce qui précède, prend la résolution suivante:

#### *Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social du L-8308 Capellen, 89D, West Side Village, rue Pafebruch au L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

#### *Version anglaise:*

«The Company will have its office in Bertrange.».

#### *Version française:*

«Le siège social est établi à Bertrange.».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur George Koukis de sa fonction d'administrateur de la société. Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme en remplacement comme nouveau membre du conseil d'administration pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017:

- Monsieur Régis METRAT, administrateur de sociétés, né à Rillieux La Pape (France) le 9 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R.Metrat, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: EAC/2011/7757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083387/59.

(110092768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**Alpina Real Estate GP I, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.952.

—  
EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Ralf Steinmetz, administrateur, résidant désormais professionnellement au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083604/12.

(110094585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Luxor Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 68.256.

—  
L'an deux mille onze,

le vingt sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Olivier KUCHLY, expert comptable, avec adresse professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

2.- Monsieur Bertrand WEISS, expert comptable, demeurant professionnellement 7, rue Ste Odile, F-67300 Schiltigheim,

ici représenté par:

Monsieur Olivier KUCHLY, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Schiltigheim (France), le 10 mai 2011.

3.-La société «MARLY INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 21, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65.098,

ici représenté par:

Monsieur Olivier KUCHLY, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Goetzingen, le 10 mai 2011.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et mandataire, resteront annexées au présent pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lesquels comparants présents et représentés agissant en leur qualités des trois (3) seuls et uniques associés de la société «LUXOR AUDIT S.à r.l.», ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations.

*Exposé préliminaire*

1.- Que la société «LUXOR AUDIT S.à r.l.» (la «Société») est une société de droit luxembourgeois, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte notarié du 18 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 280 du 22 avril 1999;

2.- Que les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé en date du 7 juin 2000, lequel acte fut publié au Mémorial, le 14 octobre 2000, sous le numéro 756 et page 36264;

3.- Que la Société est régulièrement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68 256 et que son siège social est établi actuellement au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

4- Que le capital social de la Société d'un montant de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales chaque action étant intégralement libérée, est détenu par les trois associés prénommés, Monsieur Olivier KUCHLY, à concurrence de cinquante et une (51) parts sociales, par Monsieur Bertrand WEISS, à concurrence de huit (8) parts sociales et par la société «MARLY INTERNATIONAL S.A.», à raison de quarante et une (41) parts sociales.

Ceci exposé, les parties comparantes, agissant ainsi en leur qualité de seuls associés de la Société et dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associés préqualifiés ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Strassen et de DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège social et afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les mêmes associés ont décidé de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège de la société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Dont procès-verbal, passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7268. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011085518/61.

(110095981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**Multimediapress S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7661 Medernach, 12, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 95.266.

L'an deux mille onze, le 30 mai

Ont comparu:

- 1) Madame Theresa SCHOTTE, demeurant à B-1853 Grimbergen, Koningslosesteenweg 80,
- 2) Monsieur Frans DEKUYSSCHE, demeurant à B-1853 Grimbergen, Koningslosesteenweg 80,
- 3) Mademoiselle Dominique De Kuyssche, demeurant à B-1853 Grimbergen, Tramstraat 4,
- 4) Monsieur Alain De Kuyssche, demeurant à B-1080 Bruxelles, rue du Sonnet, 15,

Seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination Multimediapress S.à.r.l., avec siège social à L-7661 Medernach, 12, rue de Larochette.

Lesquels comparants actent ce qui suit:

Mademoiselle Dominique DE KUYSSCHE, préqualifiée, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Frans DE KUYSSCHE, prédit, ici, présent et ce acceptant: 25 (vingt-cinq) parts sociales de la société MULTIMEDIAPRESS S.à r.l.

Le prix de cession est fixé:

au montant de € 1 (un Euro) ; montant que le cédant, Frans De Kuyssche, préqualifié, reconnaît avoir reçu à l'instant de la part de Mademoiselle Dominique De Kuyssche, prédite.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de cette date.

Il sera subrogé dans tous ses droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été livré au cessionnaire, prédit, aucun titre ni certificat des parts cédées.

*Observations:*

Il est observé que la présente cession de 25 parts sociales est faite du consentement exprès des associés de la société MULTIMEDIAPRESS S.à r.l.

Par la suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1. Madame Theresa SCHOTTE prédite, 25 parts sociales . . . . .	25 parts
2. Monsieur Frans DE KUYSSCHE, prédit, 50 parts sociales . . . . .	25 parts
3. Monsieur Alain De Kuyssche, prédit, 25 parts sociales . . . . .	25 parts
TOTAL . . . . .	100 parts

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2011087379/37.

(110098238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Alpina Real Estate GP II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.703.

—  
EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Ralf Steinmetz, administrateur, résidant désormais professionnellement au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083605/12.

(110094586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

—  
In the year two thousand eleven, on the eighth of June.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "Endurance Real Estate Management Company S.A.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 105344,

here represented by Mr David BENHAMOU, private employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "ENDURANCE OFFICE II FINANCE S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 129069, has been incorporated under the denomination ENDURANCE OFFICES CLASS A FINANCE S.à r.l. by deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 4<sup>th</sup> of May 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1637 of the 3<sup>rd</sup> of August 2007,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 30<sup>th</sup> of January 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 735 of the 26<sup>th</sup> of March 2008;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2. (first sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

*Second resolution*

Following the transfer of the registered office of the Sole Partner, it is decided to amend said address at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg as indicated here before.

*Third resolution*

The Partners decide to cancel the Articles 17 and 18 and to renumber the Articles of Incorporations from 1 to 21.



### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "Endurance Real Estate Management Company S.A.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105344,

ici représentée par Monsieur David BENHAMOU, employé privé, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE OFFICE II FINANCE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129069, a été constituée sous la dénomination ENDURANCE OFFICES CLASS A FINANCE S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1637 du 3 août 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 735 du 26 mars 2008;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

#### Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de l'Associé Unique, il est décidé de modifier ladite adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué ci-avant.

#### Troisième résolution

Les associés décident de supprimer les articles 17 et 18 et de renuméroter les statuts de 1 à 21.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26783. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083780/96.

(110093611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**NEIF S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.388.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Rodrigo Delcourt, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of NEIF GP S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 30 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2250 of 21 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.383 (the "GP"), which articles of incorporation have not yet been amended and which acts as general partner of,

NEIF S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 30 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2256 of 22 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.388 (the "Company"), which articles of incorporation have not yet been amended,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the GP on 10 December 2010, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at thirtyone thousand euro (EUR 31,000.-), divided into one (1) class A Share and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) Class B Shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) and fully paid up.

II. That pursuant to Article 7 of the Company's articles of incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine billion five hundred million (49,500,000,000) Class A Shares and five hundred million (500,000,000) Class B Shares, having each a nominal value of one cent (EUR 0.01).

III. That the Board of Directors, in its meeting of 10 December 2010 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to issue sixteen million (16,000,000) new Class A Shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That the Board of Directors of the GP, acting itself in its capacity of general partner of the Company and according to the resolutions of the Board of Directors of the GP dated 10 December 2010, has acknowledged and confirmed, that the capital has been increased by an amount of one hundred sixty thousand euro (EUR 160.000.-) with payment of a share premium in a total amount of six million two hundred forty thousand euro (EUR 6,240,000.-) by the issuance of sixteen million (16,000,000.-) new Class A Shares.

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 14 December 2010, paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred ninety-one thousand euro (EUR 191,000.-) divided into sixteen million one (16,000,001.-) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class A Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company, and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class B Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand nine hundred euro (EUR 3,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Rodrigo Delcourt, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil de Gérance de NEIF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 30 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2250 du 21 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.383 (le "GP"), dont les statuts n'ont pas encore été modifiés et qui agit en tant qu'actionnaire commandité de,

NEIF S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 30 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2256 du 22 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.388 (la «Société»), dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance du GP en date du 10 décembre 2010, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), divisé en une (1) Action de Catégorie A et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000.-), divisé en quarante-neuf milliards cinq cents millions (49.500.000.000) d'Actions de Catégorie A et cinq cents millions (500.000.000) d'Actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et entièrement libéré.

III. Que le Conseil de Gérance, lors de sa réunion en date du 10 décembre 2010 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre seize millions (16.000.000) de nouvelles Actions de Catégorie A et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions.

IV. Que le Conseil de Gérance du GP, agissant lui-même en tant qu'actionnaire commandité de la Société et conformément aux résolutions du Conseil de Gérance du GP du 10 décembre 2010, a constaté et confirmé que l'augmentation du capital social d'un montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000.-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent quarante mille euros (EUR 6.240.000.-) par l'émission de seize millions (16.000.000) de nouvelles Actions de Catégorie A.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 14 décembre 2010, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 191.000.-) divisé en seize millions et une (16.000.001) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de leur participation limitée dans la Société, et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par l'associé commandité, en représentation de son engagement illimité dans la Société. Chaque action de chaque catégorie d'action a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille neuf cents euros (EUR 3.900.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Delcourt, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: RED/2011/1076. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081556/119.

(110091668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

#### **Arkum, Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 87.262.

L'administrateur de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

ARKUM

Signature

Référence de publication: 2011083623/13.

(110094599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

#### **Eurolactis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.726.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 17 juin 2011, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Mademoiselle Sandra Schwinnen comme administrateur A de la société, à compter du 30 novembre 2010.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Madame Nadège Brassard, employée privée, née le 22 juin 1976 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouvel administrateur A de la société, à compter du 30 novembre 2010 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Alma Thomas, administrateur A;
- Janice Allgrove, administrateur A;
- Nadège Brassard, administrateur A;
- Hans-Peter Richard, administrateur B;
- Thierry Luc, administrateur B
- Pierluigi Orunesu, administrateur B.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour *Eurolactis Group S.A.*

Nadège Brossard / Thierry Luc

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011089737/27.

(110101597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.346.

—  
*Rectificatif au comptes annuels au 31.12.2009 déposés le 24 septembre 2010 sous le numéro L100145790*

La version corrigée remplace la 1<sup>ère</sup> version.

Les comptes annuels corrigés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083638/11.

(110094588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.062.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 juin 2011*

1. Monsieur Jeffrey MONTGOMERY, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique), le 27 décembre 1953, demeurant à GB-W1J0DR Londres (Royaume-Uni), 40, Piccadilly, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 17.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DOCU GROUP (LUX 1.5) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083748/16.

(110094499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Lime Invest & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 101.458.

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 avril 2011, les actionnaires ont accepté la nomination de Francis Mosbeux avec adresse au 19, rue de la Chawresse, 4130 Esneux, Belgique, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

II. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 mai 2011, les actionnaires ont décidé:

1) de renouveler le mandat des commissaires aux comptes suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

En conséquence, le Conseil de Surveillance est composé comme suit:

- Gérard Becquer, membre du Conseil de Surveillance, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Xavier Pauwels, membre du Conseil de Surveillance, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Francis Mosbeux, membre du Conseil de Surveillance, avec adresse professionnelle au 19, rue de la Chawresse, 4130 Esneux, Belgique

2) d'acter le décès de Léon A. Lhoist au 21 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011089871/27.

(110101335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**HTC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.230.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique prises en date du 17 juin 2011 que:

- Monsieur Shashi Harindra Fernando, né le 2 juin 1975 à Londres, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au Ziggurat Building, appart. G5, 60-66 Saffron Hill, Londres EC1N 8QX, Royaume-Uni, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 17 juin 2011;

- Monsieur John Robson, né le 16 mai 1970 à Brandon, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 71 High Street, Oakington CB24 3AG, Cambridgeshire, Royaume-Uni, a été nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée, avec effet au 17 juin 2011.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- M. Kok Sang Winston Yung;

- M. John Robson;

*Gérant de catégorie B:*

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011090156/26.

(110101074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Vector Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.349.

—  
Je soussigné, Khagani BASHIROV, ai l'honneur de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société Vector Investments S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Khagani BASHIROV.

Référence de publication: 2011084982/10.

(110094546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Duchy Digital S.A., Société Anonyme,  
(anc. Hei Elei Film Productions S.A.).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 24.240.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 mai 2011, que:

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'élire Monsieur Elmar Heggen ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, président du Conseil d'administration pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur, renouvellements compris.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, avec effet immédiat, de nommer Monsieur Ian McLelland ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, en qualité de délégué à la gestion journalière, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juin 2011.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011085031/20.

(110094745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**eBay Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.654.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 17 juin 2011 que:

- Monsieur Michael Verlaque, né le 11 décembre 1968 à Ravensden, Bedfordshire (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-2249 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, a été nommé en tant que gérant de la Société, ceci avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Verlaque dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec tout autre gérant de la Société.

Par ailleurs, Monsieur Verlaque bénéficie d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

- le pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de Monsieur Steve Kenny a été retiré avec effet immédiat.

Monsieur Kenny disposera, avec effet immédiat, en tant que gérant de la Société d'un pouvoir de signature conjoint avec tout autre gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011086481/24.

(110097994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**HRO 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.776.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société, tenue le 23 Mai 2011, il a été résolu ce qui suit:

- De clôturer la liquidation de la Société au 23 Mai 2011,  
- De garder les documents et les livres de la Société au 174, Route de Longwy à L-1940 Luxembourg et ceci pour une période de cinq ans;

- Que toutes les dettes de la Société ont été payées et toutes distributions ou provisions ont été effectuées

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2011085078/19.

(110094720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**ETHENEA Independent Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.427.

—  
*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung*

Die Ordentliche Generalversammlung der ETHENEA Independent Investors S.A. vom 27. Juni 2011 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich:

- Herr Luca Pesarini (Vorsitzender)

Geschäftsadresse: Alpenstraße 11, CH-6300 Zug

- Herr Julien Zimmer (stellv. Vorsitzende)

Geschäftsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen

- Herr Thomas Bernard (Mitglied)

Geschäftsadresse: Sihleggstraße 23, CH-8832 Wollerau

- Herr Nikolaus Rummler (Mitglied)

Geschäftsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen

- Herr Loris Di Vora (Mitglied)

Geschäftsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen

- Herr Roland Kunz (Mitglied)

Geschäftsadresse: Alpenstraße 11, CH-6300 Zug

- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Geschäftsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27. Juni 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für ETHENEA Independent Investors S.A.

Référence de publication: 2011089734/35.

(110100963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Media - Assurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 20.311.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 mai 2011, que:

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Pierrot Gieres, Elmar Heggen et Romain Mannelli ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2011.

L'Assemblée générale décide de proroger le mandat de Monsieur Eric Ambrosi en qualité de commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juin 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011085117/20.

(110094748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.



**PA BE 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.407.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 24 juin 2011*

- 1) L'Assemblée décide l'administrateur: d'accepter la démission, avec effet immédiat, de
  - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974;
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:
  - Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 de:
  - Monsieur Marco SALOMONI, né le 18.07.1954 à Milan (Italie), demeurant au 31 Via Bergognone, I-20.144 Milan (Italie),
  - Monsieur Fabio GAGGINI, né le 6.03.1956 à Lugano (Suisse), demeurant au 10 Via Somaini CH-6901 Lugano (Suisse),
- 4) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:
  - Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 5) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.A.S. SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- 6) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;
- 7) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PA BE 3 S.A.

Référence de publication: 2011086841/34.

(110098104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**PA BE 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.408.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 24 juin 2011*

- 1) L'Assemblée décide l'administrateur: d'accepter la démission, avec effet immédiat, de
  - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974;
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:
  - Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 de:
  - Monsieur Giovanni GATTESCHI, né le 5.09.1950 à Arezzo (Italie), demeurant au 2/A Via Dei Mannini, I-52.100 Arezzo (Italie),
  - Monsieur Fabio GAGGINI, né le 6.03.1956 à Lugano (Suisse), demeurant au 10 Via Somaini CH-6901 Lugano (Suisse),
- 4) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

5) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.A.S. SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

6) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;

7) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PA BE 4 S.A.

Référence de publication: 2011086842/34.

(110098103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

### **Prada S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.328.

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Prada S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 048.328, constituée sous la dénomination PREFEL S.A. suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 469, le 19 novembre 1994 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 20 décembre 2004 suivant un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 384, le 27 avril 2005.

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilles Ralet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel a désigné Arlette Siebenaler, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée a choisi Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires de la Société représentés à la présente Assemblée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant des actionnaires et les membres du Bureau.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 3 des Statuts relatif à l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés, établies en Europe ou même hors de l'Europe ainsi qu'à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, en ce compris, notamment des marques, dessins, modèles et droits d'auteur.

La Société pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, en ce compris notamment des marques, dessins, modèles et droits d'auteur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et autres droits de propriété intellectuelle (notamment en concluant des contrats de sponsoring ou en accordant des licences).

La Société pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. Elle pourra éga-

lement accomplir des services de quelque nature que ce soit pour ses filiales, des sociétés appartenant au même groupe ou des sociétés auxquelles elle s'intéresse y compris notamment des services comptables.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.»

### 3. Divers.

L'Assemblée, dûment représentée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts relatif à l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés, établies en Europe ou même hors de l'Europe ainsi qu'à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, en ce compris, notamment des marques, dessins, modèles et droits d'auteur.

La Société pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, en ce compris notamment des marques, dessins, modèles et droits d'auteur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et autres droits de propriété intellectuelle (notamment en concluant des contrats de sponsoring ou en accordant des licences).

La Société pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. Elle pourra également accomplir des services de quelque nature que ce soit pour ses filiales, des sociétés appartenant au même groupe ou des sociétés auxquelles elle s'intéresse y compris notamment des services comptables.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. La Société est constituée pour une durée indéterminée.»

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.400.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. RALET, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2011. Relation: LAC/2011/26151. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011084009/91.

(110094220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

### **Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2011086442/17.

(110097015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Net Service Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.898.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 juin 2011 que Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé né à Luxembourg, le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement à 40 avenue de la Faïencerie L-1510 a été élu administrateur.

En outre, les mandats suivants sont renouvelés:

- Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

- Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

- SER.COM S.à.r.l. (RCSL B117942), domiciliée au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, Résidence d'Orange L-1331 Luxembourg, à la fonction de commissaire.

Tous ces mandats des viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011085127/21.

(110094691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

—  
Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2011:

1. Démission de M. Fardan Hassan Ibrahim Hassam Al Fardan de ses fonctions d'administrateur de la Société prenant effet le 30 avril 2011;

2. Election d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011:

- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, né le 15 juillet 1977 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au, 211 Corniche, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Properties S.à r.l.  
Martinus C.J. Weijermans  
Gérant

Référence de publication: 2011085144/18.

(110094701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.385.572,98.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.885.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2010, acte publié au Mémorial C no 2041 du 30 septembre 2010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GS Car Rental Lux Parallel II S.à.r.l.*

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2011085878/15.

(110095697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**SsiX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 161.466.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Edouard VERHOEVEN, informaticien, né à Bruxelles (Belgique) le 3 novembre 1945, demeurant à B-1325 Bonlez, 42, chemin Bernard Croix,

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "SsiX".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi en la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet les conseils et services en informatique, la consultance en informatique, le commerce de matériels et logiciels informatiques, les conseils en gestion et toutes opérations généralement quelconques, de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- €) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par le comparant prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cinq cents (500) parts sociales de la société, représentant une valeur de vingt-cinq euros (25,00 €) chacune, sont toutes attribuées au comparant, Monsieur Edouard VERHOEVEN, prénommé.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de transmission pour cause de mort aux héritiers légaux, les parts sociales peuvent être transmises sans agrément des propriétaires des autres parts sociales de la société. Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 8.** Le décès ou la faillite de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé unique décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

**Art. 10.** Les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% au moins pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde reste à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'un des associés désigné d'un commun accord. Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
2. Est nommé gérant de la société et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Edouard VERHOEVEN, prénommé, avoir pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Verhoeven, Probst.

Enregistré à Diekirch, Le 8 juin 2011. Relation: DIE/2011/5534. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Ries*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011084046/82.

(110093696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

#### **OFI Select Hedge, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn.

R.C.S. Luxembourg B 154.752.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 22 juin 2011*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)
Hirsch	Arnaud
Callault	Thierry
Magris	Gabriele
Ulrich	Bernard
Lebel	Frederic

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011090182/26.

(110101012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.521.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale*

En date du 14 juin 2011, l'assemblée générale a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, EUROPEAN AUDIT avec siège social à 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50956;

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé sortant, Ernst & Young, avec siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771.

L'assemblée générale a également pris connaissance du changement du siège social de Ernst & Young au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011085158/21.

(110094749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.652.

—  
Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2011:

1. Démission de M. Fardan Hassan Ibrahim Hassam Al Fardan de ses fonctions d'administrateur de la Société prenant effet le 30 avril 2011;

2. Election d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011:

- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, né le 15 juillet 1977 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au, 211 Corniche, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.  
Martinus C.J. Weijermans  
Gérant

Référence de publication: 2011085185/18.

(110094698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.051,98.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.592.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2010, acte publié au Mémorial C no 728 du 8 avril 2010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l.*

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2011085879/15.

(110095694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Ventura Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.527.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2011:

1. Démission de M. Fardan Hassan Ibrahim Hassam Al Fardan de ses fonctions d'administrateur de la Société prenant effet le 30 avril 2011;

2. Election d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011:

- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, né le 15 juillet 1977 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au, 211 Corniche, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ventura Holdings S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011085192/18.

(110094697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 17 mai 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

Mr Philippe Meloni, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duché de Luxembourg

Mr Gianluigi Sagramoso, 19 via Cantonale, CH 6900 Lugano, Suisse

Mr Jean Philippe Claessens, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

Mr Douglas Geertz, 21 Hurdnerwaeldistrasse, CH-8808 Pfaffikon, Suisse

2. Le mandat de Ernst & Young., avec siège social au 2, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé.



Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 juin 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011089344/25.

(110100228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Ventura Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.736.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2011:

1. Démission de M. Fardan Hassan Ibrahim Hassam Al Fardan de ses fonctions d'administrateur de la Société prenant effet le 30 avril 2011;

2. Election d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011:

- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, né le 15 juillet 1977 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au, 211 Corniche, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ventura Properties S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011085193/18.

(110094695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**My Family Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.564.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 14 février 2011*

*Première résolution*

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Madame Sandrine MAHIEU-DUBOIS (demeurant au 246, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg) de sa fonction d'administrateur.

*Deuxième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Madame Catherine BAUER, née le 25 mai 1968 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 12, rue de la Boissette, B - 1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve, en remplacement de Madame Sandrine MAHIEU-DUBOIS dont elle terminera le mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2013.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olivier COUCHARD / Jean-Pierre MAILLAR

Président - Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2011085721/20.

(110094398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Ariol 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 147.881.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2011*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés que:

Madame Catherine Koch a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B avec effet au 16 mai 2011;

Madame Laetitia Antoine, née le 31 mars 2011 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée, avec effet au 16 mai 2011, en tant que gérant de classe B en remplacement de Madame Catherine Koch, pour un mandat de durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086492/16.

(110097258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Odin Real Estate, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.905.

—  
L'an deux mille onze,

Le neuf juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ODIN REAL ESTATE", avec siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 816 du 24 avril 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 923 du 15 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.905.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Chantal VENESQUE, demeurant à Albion (Maurice).

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Bous à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2011 et modification subséquente de l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration)."

2. Modification de l'année sociale pour la fixer du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et se terminera le 31 décembre 2011, et modification subséquente de l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année."

3. Modification des pouvoirs de signature des administrateurs et modification subséquente de l'article onze, troisième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué."

4. Acceptation de la démission de Monsieur Richard VENESQUE de ses fonctions d'administrateur de la société, décharge à lui donner et nomination d'un nouvel administrateur pour un mandat allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

5. Renouvellement des mandats des autres administrateurs de la société pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

6. Acceptation de la démission de Madame Catherine LE BOURGEOIS de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société et décharge à lui donner.

7. Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

8. Révocation du commissaire aux comptes, décharge à lui donner et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour un mandat allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bous à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2011 et de modifier subséquemment l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège Social. (Premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration)."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale pour la fixer du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et se terminera le 31 décembre 2011, et de modifier subséquemment l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année."

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs de signature des administrateurs et de modifier subséquemment l'article onze, troisième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11. Délégations de Pouvoirs. (Troisième alinéa).** La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Richard VENESQUE, employé, demeurant à B-6791 Athus, 36, avenue de Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur de la société, de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à ce jour et de nommer en son remplacement aux fonctions d'administrateur de la société, "ODIN REAL ESTATE Limited", société de droit seychellois, avec siège social à Mahé, Victoria (République des Seychelles), 1<sup>st</sup> Floor, Oliaji Trade Centre, inscrite au Registre des Sociétés de la République des Seychelles, sous le numéro 081673, représentée par son administratrice Madame Chantal VENESQUE, administratrice de sociétés, née à Briey (France), le 15 janvier 1959, demeurant à Albion (Maurice), 28, avenue Saint Gérant.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des deux autres administrateurs de la société, à savoir:

- Madame Catherine LE BOURGEOIS, administratrice de sociétés, demeurant à B-6791 Athus, 36, avenue de Luxembourg,
- Madame Chantal VENESQUE, prénommée.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Catherine LE BOURGEOIS, prénommée, de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à ce jour.

*Septième résolution:*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Madame Chantal VENESQUE, prénommée, comme nouvel administrateur-délégué de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

*Huitième résolution:*

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes, de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à ce jour et de nommer en son remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, "Churchill Finance Corp.", société de droit seychellois, avec siège social à Mahé, Victoria (République des Seychelles), 1<sup>st</sup> Floor, Oliaji Trade Centre, inscrite au Registre des Sociétés de la République des Seychelles, sous le numéro 074315.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les administrateurs, à savoir:

- a) Madame Chantal VENESQUE, prénommée,
- b) Madame Catherine LE BOURGEOIS, prénommée,

représentée par Madame Chantal VENESQUE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

c) "ODIN REAL ESTATE Limited", prénommée, représentée par son administratrice Madame Chantal VENESQUE, prénommée,

se sont réunis en conseil d'administration, et ont décidé à l'unanimité de nommer Madame Chantal VENESQUE, prénommée, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, C. Venesque, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 27196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084730/136.

(110095197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**German Retail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 129.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.708.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085869/11.

(110095713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Epsum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 51.708.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Monsieur Ernesto REALI, né le 12 septembre 1953 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-6200 CHATELET, 424, rue de la Justice.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme EPSUM S.A. avec siège social à L-1311 LUXEMBOURG, 31, boulevard Marcel Cahen, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 51.708, constituée suivant acte devant Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date, du 11 juillet 1995, publié au mémorial C numéro 497 page 23.810 de 1995.

II. La partie comparante déclare et décide expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

III. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

IV. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de la dite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

V. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

*Déclarations générales*

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: REALI, REUTER.

Relation: EAC/2011/7743. Reçu soixante-quinze euros EUR (75,- €.)

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 20 juin 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011085849/46.

(110096043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Goeres Horlogerie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 64.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085873/11.

(110095663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**Fideos Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.410.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 20 juin 2011 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet au 30 juin 2011 de leur fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, résidant au 24, rue Centrale, L-4974 Dippach.
- Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors, France, résidant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Le Conseil d'Administration se compose depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, comme suit:

- Monsieur Fatah Boudjelida,
- Monsieur Keith O'Donnell,
- Monsieur Olivier Remacle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011090801/32.

(110102769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 juin 2011*

*Résolutions:*

Les mandats des membres du conseil de surveillance et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil de surveillance:*

MM. Eric Scussel, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Jérôme Geier, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

*Réviseur d'entreprise:*

Ernst & Young Luxembourg, 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) Investors SCA

Société en commandite par actions

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV EUROPE LUX GP S.à r.l.

Représenté par son gérant unique

Signature

Référence de publication: 2011090017/27.

(110101498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

### **CCP III DK Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 161.296.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CCP III DK Germany Holding S.à r.l, a company incorporated by the undersigned notary on the same day under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register,

here represented by Mr Raymond THILL, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 27<sup>th</sup> May, 2011,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "CCP III DK Germany S.à r.l" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital – Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at EUR 12.500,-(twelve thousand and five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1,-(one euro) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

8.2. Powers of the board of managers



(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

### 8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

### 8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

## Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

## Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1,-(one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12.500,-(twelve thousand and five hundred euros),

The amount of EUR 12.500,-(twelve thousand and five hundred euros) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-)

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*Is appointed as A Manager:*

- Mr Yves BARTHELIS, manager, born on October 10<sup>th</sup>, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

*Are appointed as B Managers:*

- Mrs Anita LYSE, manager, born on October 4<sup>th</sup>, 1976 in Oslo (Norway), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;

- Mr. Bruno BAGNOULS, manager, born on May 9<sup>th</sup>, 1971 in Nancy (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente mai,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CCP III DK Germany Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce de Luxembourg,

représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 mai, 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "CCP III DK Germany S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

### Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

L'Associé initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune par une apport en numéraire de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Le montant de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Est nommé Gérant A:*

- M. Yves BARTHELIS, gérant, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

*Sont nommés Gérants B:*

- Mme. Anita LYSE, gérante, née le 4 octobre 1976 à Oslo (Norvège), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Bruno BAGNOULS, gérant, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juin 2011. LAC/2011/25494. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079245/505.

(110088646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

**Grosvenor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Grosvenor International S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011085875/11.

(110095741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.



**Grosvenor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.464.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Grosvenor International S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011085876/12.

(110095747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Principia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 153.369.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2011085953/11.

(110095682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Angelus Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 136.959.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Benoît Chéron, avec adresse au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Nicolas Holzman, avec adresse au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011087190/20.

(110098932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Cameron Lux IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.342.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of April.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAMERON Lux V S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 155 711;

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 28, 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON Lux V S.à r.l., is the sole partner of Cameron Lux IV S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 154 342 and incorporated by a deed of Me Bettingen on July 8, 2010, published in Mémorial C numéro 1728 of August 24, 2010 ("the Company").

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of four million nine hundred eighty-five thousand Euros (EUR 4,985,000.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) to the amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) by the creation and the issue of ninety-nine thousand seven hundred (99,700.-) new parts (the "Parts") having a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, and having the same rights and obligations as the existing parts, together with a share premium of thirty two million six hundred sixty-three and seven hundred (EUR 32,673,700);

2. Subscription for all the ninety-nine thousand seven hundred (99,700.-) new parts by Cameron Lux V S.à r.l., prenamed, and paying up these parts four million nine hundred eighty five thousand Euros (EUR 4,985,000.-) together with a share premium account of thirty two million six hundred sixty-three and seven hundred (EUR 32,673,700) by a contribution in kind of 1 share of NATCO Canada Ltd., an entity organized and existing under the laws of Alberta, Canada, with its registered address at 9423 Sheppard Road S.E., P.O. Box 850, Station T, Calgary, Alberta T2H 2H3, Canada and registered under number 131682783 RC 0001;

3. Amendment of the first sentence of article 7 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million nine hundred eighty five thousand Euros (EUR 4,985,000.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand Euros (Eur 15,000.-) to the amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) by the creation and the issue of ninety-nine thousand seven hundred (99,700.-) new parts (the "Parts") having a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, and having the same rights and obligations as the existing parts, together with a share premium of thirty two million six hundred sixty-three and seven hundred (EUR 32,673,700).

#### *Subscription*

Cameron Lux V S.à r.l., prenamed, here represented by Cécile JAGER, by virtue of a proxy given on April 28, 2011, has declared to subscribe for all the ninety-nine thousand seven hundred (99,700.-) new Parts and to pay them a total price of four million nine hundred eighty five thousand Euros (EUR 4,985,000.-) together with a share premium account of thirty two million six hundred sixty-three and seven hundred (EUR 32,673,700) by a contribution in kind of 1 common share of NATCO Canada Ltd., an entity organized and existing under the laws of Alberta, Canada, with its registered address at 9423 Sheppard Road S.E., P.O. Box 850, Station T, Calgary, Alberta T2H 2H3, Canada and registered under number 131682783 RC 0001.

#### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary, by a statement issued by the managers of Cameron Lux V SARL confirming the value of the share contributed dated April 28, 2011 as well as a copy of the certificate of continuance and of the one common share's certificate issued in favor of Cameron Lux V S.à r. l. of the entity whose share is contributed.

#### *Evaluation of the contribution in kind*

The value of the contribution is deemed to amount to EUR 37,658,700.

#### *Effective implementation of the contribution*

CAMERON Lux V S.à r.l., prenamed, here represented by Cécile JAGER, as stated hereabove, declares that:

- It is the sole full owner of all the shares contributed as described here above (the "Shares") and possessing the power to dispose of the Shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Grand Duchy of Luxembourg et au Canada in order to duly formalise the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

### Second resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First sentence.** "The corporate capital of the company is set at five million Euros (Eur 5,000,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) Parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each."

### Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

### A comparu:

Cameron Lux V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 711, représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Cameron Lux V S.à r.l., est l'associé unique de Cameron Lux IV S.à r.l., ayant son siège au 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 154 342, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C 1728 du 24 août 2010 («la Société»).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 4.985.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) à un montant de cinq millions Euros (EUR 5.000.000,-) par émission de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents (99.700) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trente deux millions six cent soixante-treize mille sept cents Euros (EUR 32.673.700,-).

2. Souscription des quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents (99.700) nouvelles Parts par Cameron Lux V Sarl, prénommée, et paiement de ces parts un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 4.985.000,-) ensemble avec une prime d'émission de trente deux millions six cent soixante-treize mille sept cents Euros (EUR 32.673.700,-). par un apport en nature de 1 action représentant la totalité du capital de Natco Canada Ltd, une société organisée selon les lois de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au 9423 Sheppard Road SE, PO Box 850, Station T Calgary, Alberta T2H 2H3, Canada et enregistrée sous le numéro 131682783 RC 0001;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 4.985.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) à un montant de cinq millions Euros (EUR 5.000.000,-) par émission de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents (99.700)

nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trente deux millions six cent soixante-treize mille sept cents Euros (EUR 32.673.700,-).

#### *Souscription*

Cameron Lux V Sàrl, prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée le 28 avril 2011, a déclaré souscrire toutes les (99.700,-) nouvelles Parts et les libérer pour un prix total de quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 4.985.000,-) ensemble avec une prime d'émission de trente deux millions six cent soixante-treize mille sept cents Euros (EUR 32.673.700,-) par un apport en nature d'une (1) action ordinaire représentant la totalité du capital de Natco Canada Ltd, une société organisée selon les lois de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au 9423 Sheppard Road SE, PO Box 850, Station T Calgary, Alberta T2H 2H3, Canada et enregistrée sous le numéro 131682783 RC 0001.

#### *Preuve de la valeur et de l'existence de l'apport*

La preuve de la valeur et de l'existence de l'apport est fournie au notaire soussigné par un certificat émis par les gérants de Cameron Lux V SARL date du 28 avril 2011, confirmant la valeur de l'action apportée, ainsi qu'une copie du certificat de continuation et du certificat représentatif de l'action ordinaire établi au nom de Cameron Lux V A. à r.l. de la société dont l'action est apportée.

#### *Evaluation de l'apport en nature*

La valeur totale de l'apport en nature est estimée à EUR 37.658.700.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Cameron Lux V S.à r.l., prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, comme dit ci-avant, déclare que:

- elle est le seul plein propriétaire de toutes les parts sociales apportées ci-dessus énumérées (les «Parts») et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs des Parts;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Grand-Duché de Luxembourg et au Canada aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Seconde résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel alinéa sera comme suit:

**Art. 7. (premier alinéa).** «Le capital social de la société est fixé à cinq millions Euros (EUR 5.000.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 mai 2011. LAC/2011/21381. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011083036/171.

(110093127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**Delux Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6950 Olingen, 17, rue de Rodenbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.847.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. MORDIJCK Johan, born on 29 April 1984 in Leuven, Belgium, residing at 17 rue de Rodenbourg, L-6950 Olingen, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 6 April 2011,

which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Delux Sport S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce under number B152.847, incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, undersigned, on 15 April 2010, and as such duly published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (the "Memorial") number 1038, dated 18 May 2010, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 14.1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") according to which "If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing" and article 199 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 17, rue de Rodenbourg, L-6950 Olingen, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles regarding the registered office of the Company as follows:

**" Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Betzdorf (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a résolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of the registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately six hundred ninety-five Euro (EUR 695.-).

*Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

M. MORDIJCK Johan, né le 29 avril 1984 à Leuven, Belgique, résidant au 17 rue de Rodenbourg, L-6950 Olingen, Grand Duché de Luxembourg,

ici représenté par Cécile Rechstein, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 avril 2011,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

Etant l'associé unique ("Associé Unique") de Delux Sport S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.847, constituée par un acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, notaire soussigné, en date du 15 avril 2010, et publié comme tel dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (le "Memorial") numéro 1038, en date du 18 Mai 2010, prend ici les résolutions suivantes en conformité avec les disposition de l'article 14.1 des statuts de la Société (les "Statuts") aux termes desquels " S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit" et en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre.

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 17, rue de Rodenbourg, L-6950 Olingen, Grand Duché de Luxembourg.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts concernant le siège social de la Société comme suit:

##### " Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Betzdorf (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué sans nul préjudice à six cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 695,-).

#### Déclaration

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2011. REM 2011 / 527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011079910/112.

(110089419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Principia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.369.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2011085954/11.

(110095684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Russian Securitisation Platform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.829.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011085966/10.

(110095814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**ICE Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.858.

---

L'an deux mille onze, le vingt trois mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Johanna FISCHMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ICE PROMOTION S.A. une société anonyme ayant son siège social au 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.858, constituée suivant acte par devant Me Gérard LECUIT notaire à Luxembourg en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1060 du 20 mai 2011,

en vertu d'un mandat qui lui a été conféré par résolutions adoptées en date du 20 mai 2011 par le Conseil d'Administration de ICE PROMOTION S.A. dont une copie, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à UN MILLION (1.000.000,-) d'EUROS qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune et qu'en vertu du même Article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital via la procédure du capital autorisé, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société a lors de la réunion du 10 mai 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, décidé, de procéder à une augmentation du capital social souscrit via le capital autorisé à concurrence de QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 469.000,-) par la création et l'émission de quatre mille six cent quatre vingt dix (4.690) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes..

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société a lors de sa réunion du 20 mai 2011 dont une copie restera annexée au présent acte, constaté que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, par

des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 469.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 23 mai 2011, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit. Alinéa 1<sup>er</sup>.** La Société a un capital souscrit de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24382. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084639/55.

(110095148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Regal Holdings Company S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011085968/12.

(110095739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011092364/13.

(110103450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---